



Fédération Equestre Romande

AEN, ASCJ, AVSH, FFSE, FGE, SCV,
ASRE, CR, PSR, RWRA

Directives pour l'organisation d'un Jump&Drive avec subvention de la FER

Dans la proposition du concours, mettre une « épreuve spéciale » afin que les cavaliers et meneurs s'inscrivent via Swiss Equestrian

- Obligation d'inscrire via les propositions de Swiss Equestrian
- Les chevaux doivent être vaccinés selon le règlement Swiss Equestrian
- Les brevets/licences/passeports devront être payés pour pouvoir s'inscrire
- Les règlements Swiss Equestrian s'appliquent pour chaque discipline
- Parcours en barème A (1perche/boule = 4 points de pénalité)
- 7-9 obstacles max. 80cm de hauteur
- 7-9 portes maniabilité largeur selon règlement attelage ou 125cm + 25 cm d'écartement si uniquement des chars de marathon lors de l'épreuve
- Un juge devra être présent pendant l'épreuve (juge de saut valable également)
- Un constructeur de saut et/ou d'attelage pour monter le parcours (un délégué attelage peut remplacer un constructeur attelage)
- La finance d'inscription est libre à l'organisateur
- Les prix sont libres à l'organisateur

Pour prétendre à la subvention de la FER, l'épreuve devra être annoncée au DT attelage de la FER avant la mise en ligne de la proposition du concours

(Sandra Chardonnens, s.chardonnens@bluewin.ch ou 079 358 36 35)

Concernant le montant de la subvention FER distribué à chaque organisateur : le montant du budget alloué à ces Jump&Drive par la FER sera divisé à part égale à chaque organisateur qui aura annoncé son épreuve au DT FER dans le délai imparti.

Entrée en vigueur des directives à l'approbation du comité FER
Directives au 08.04.2026 fait par les DT FER Attelage et M. Pascal Burkhard

Co-sponsors

